
EUROPEAN FOREST INSTITUTE

TENDER SPECIFICATIONS

PROCUREMENT REFERENCE NUMBER 04-15.2-2024 COCOA CIV

**ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'HARMONISATION ET
RECONCILIATION DES DONNEES DES PLANTEURS DE CACAO DE
COTE D'IVOIRE**

1. TERMES DE REFERENCE

1.1 Introduction

Programme cacao durable de l'Union européenne

L'Union Européenne a entamé depuis 2020 un dialogue inclusif sur la durabilité de la filière cacao avec les deux premiers pays producteurs (Côte d'Ivoire et Ghana) et les diverses parties prenantes intéressées, dans le but d'appuyer les objectifs nationaux en termes de durabilité économique, environnementale et sociale du cacao. Ce processus permet également de renforcer les capacités des acteurs de la filière cacao ivoirienne en préparation à l'entrée en vigueur des nouvelles exigences de marché.

L'Union européenne a lancé en 2021 un Programme cacao durable en Côte d'Ivoire, qui fournit l'appui technique aux partenaires nationaux pour le développement des politiques, outils et données utiles pour assurer et démontrer la durabilité du cacao ; ainsi qu'appuyer le dialogue politique entre l'UE et la Côte d'Ivoire. L'Institut européen de la forêt (EFI) soutient la mise en œuvre du Programme cacao durable, notamment au travers de l'appui au dialogue national sur le RDUE et à la mise en place des outils de traçabilité, suivi de la déforestation et vérification de la légalité en appui aux efforts de diligence raisonnée de la filière.

Contexte

Pour tenir compte des exigences de durabilité agricole, le Conseil du Café-Cacao de Côte d'Ivoire (CCC) a engagé depuis la campagne 2019- 2020, un programme d'amélioration de son mécanisme de gestion des flux de cacao et de café. Une des phases importantes de ce programme est l'opérationnalisation du système national unifié de traçabilité.

Les objectifs du système unifié de traçabilité sont de :

- maîtriser les origines et le circuit de la fève (flux physique) ;
- lutter contre la déforestation par la ségrégation des produits selon l'espace de production;
- sécuriser le revenu des producteurs (garantir le paiement effectif)
- contribuer à lutter contre le travail des enfants.

La mise en œuvre de ce système a été décliné en trois grandes phases :

1. Le recensement des producteurs de café-cacao et de leurs vergers (RPCCV);
2. La production et la distribution des cartes de producteurs ;
3. L'implémentation du système de gestion de traçabilité.

Le Système national de traçabilité sera déployé progressivement à partir du 1^{er} octobre 2023, et il sera généralisé à partir du 1^{er} avril 2024. Il est attendu qu'à partir de cette date l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement utilisent l'identifiant unique du producteur pour leurs transactions.

Certains acteurs de la filière cacao, notamment les exportateurs nationaux et internationaux de cacao, gèrent leur approvisionnement au travers de systèmes internes de traçabilité. Ils possèdent, pour une partie plus ou moins importante de leur approvisionnement, des bases de données des planteurs et de leurs vergers, données collectées en particulier au travers des programmes de durabilité. Les planteurs sont identifiés au sein de ces bases privées au travers d'identifiants spécifiques à chaque exportateur.

Afin d'assurer une transition harmonieuse vers l'utilisation des données issues du RPCCV, leur intégration au sein des systèmes privées et l'amélioration continue de ces données, il apparaît indispensable de pouvoir aligner les approches de collecte de données entre les acteurs de la filière, standardiser les données et assurer la réconciliation des données publiques et privées.

Une première étape vers la réconciliation de ces données et l'utilisation de l'identifiant unique par les exportateurs consiste en un diagnostic de la qualité des données existantes. En effet, il ressort des échanges à ce jour que les bases de données échangées par les membres du Groupement Professionnel des Exportateurs (GEPEX) avec le CCC comportent certaines erreurs, notamment des doublons et qu'un travail méthodologique sur les bases de données détenues par les membres du GEPEX serait utile dans l'amélioration de la qualité des données transmises au CCC et la conception de procédures de traitement de données harmonisées.

1.2. Objectifs de la mission

L'objectif général de la mission est d'appuyer la réconciliation des données publiques et privées relatives aux planteurs de cacao et à leurs vergers, dans le but de faciliter la mise en œuvre effective du système national unifié de traçabilité au travers de l'identifiant unique du planteur. La mission se basera sur l'approche développée par le Conseil du Café-Cacao et visera à renforcer ses efforts.

Pour ce faire, la mission est envisagée en 2 phases :

1. Une 1^{ère} phase visera à rationaliser les données privées existantes et proposer une méthodologie de standardisation afin de pouvoir disposer d'une base solide pour l'exercice de réconciliation avec les données du RPCCV. L'assistance technique fournira l'appui au secteur privé (aux membres du GEPEX, mais également pourrait être étendu aux autres acteurs intéressés de la filière dans un 2^e temps) afin de préparer les données pour la phase de réconciliation.
2. Une 2^e phase de réconciliation des données, réalisée en appui au CCC, au travers d'une proposition de protocole de standardisation et de réconciliation des données.

La réalisation de la 2^e phase sera conditionnée à l'accord par le CCC de la méthodologie proposée par le prestataire (livrable 4).

1.3. Tâches et livrables

Phase 1 : Consolidation des données des exportateurs de cacao

Tâche 1 : Etat des lieux des méthodologies de collecte des données du secteur privé

La mission visera à :

- 1) Fournir une description des méthodologies utilisées par chacun des membres du GEPEX et de la méthodologie utilisée par le CCC dans le cadre du RPCCV, en matière :
 - i) d'identification des planteurs (qui est considéré comme le planteur (le métayer, le propriétaire de la parcelle), comment est-il identifié (quelles informations prises en compte : CNI, date de naissance...), par qui (prestataire, coop) et
 - ii) de géolocalisation des planteurs (méthodologie utilisée : relevé des parcelles, quatre points GPS pris...)

Il s'agira d'effectuer un inventaire détaillé des données collectées et méthodologies utilisées pour l'identification des planteurs de cacao et de leur verger, comprenant a minima :

- Cahier des charges du/des prestataires de service utilisés pour la collecte des données :
 - Description des étapes pour la collecte de données et de la méthodologie d'identification du planteur et de son verger.
 - Nature de données collectées : Données du planteur (nom, identification, composition familiale, etc), géographiques, socioéconomiques, utilisation du sol, et autre information jugée nécessaire.
 - Nature et méthodologie des contrôles qualités effectués
 - Fréquence et protocole pour la mise à jour
 - Système de gestion de base de données (SGBD). Lister et analyser le(s) SGBD utilisés, en mettant en évidence les forces et les faiblesses du système dans l'analyse.
 - Analyse de l'Infrastructure technologique existante
 - Partage d'un échantillon de données, y compris un échantillon comprenant des problèmes identifiés.
 - Données géographiques collectées et méthodologie
 - Description de la méthodologie et du type d'appareils GPS et de drones utilisés pour la collecte de données.
 - Stockage et analyse des données collectées : points, polygones, photos, description du lieu, etc.
 - Méthodologie utilisée pour l'analyse de données GIS et de télédétection.
 - Analyse des capacités techniques du personnel qui travaille dans la collecte, l'analyse et le reporting des données, sur la base d'un échantillon
 - Objectifs et stratégies futures en termes de collecte, gestion et partage des données, en lien avec l'existence d'une base de données nationale.
 - Le rapport final doit inclure les conclusions et recommandations pour les principaux problèmes rencontrés.
- 2) Enrichir le diagnostic par les résultats d'une visite de terrain dans un district, visant à consulter les acteurs de terrain impliqués dans l'identification et la géolocalisation des planteurs au travers des systèmes privés et du CCC (ex : direction régional du CCC, prestataires techniques du CCC, coopératives, partenaires techniques des coopératives, pisteurs, sous-pisteurs, planteurs,...) dans le but de mieux comprendre les méthodologies appliquées par chacun des acteurs et les éventuelles difficultés rencontrées au niveau des coopératives ou des systèmes privés. Le lieu de la visite de terrain et la liste des acteurs à rencontrer sera déterminé en accord avec EFI et les partenaires du projet. Cette visite n'excédera pas 5 jours.

Cette tâche devra être réalisée en collaboration du Conseil du Café Cacao au travers du Comité de suivi afin d'assurer une compréhension détaillée de la méthodologie du RPCCV.

Livrable 1 : Rapport d'étude comparative des méthodologies utilisées par les exportateurs de cacao et le CCC pour recenser et géolocaliser les planteurs et gérer leurs données intégrant les conclusions de la mission de terrain (20 pages maximum)

Tâche 2 : Traitement et harmonisation des données du secteur privé et proposition de méthodologie pour la phase 2

Sur la base des résultats de la tâche 1, la mission proposera :

- 1) Une démarche d'harmonisation des méthodologies de collecte de données par les exportateurs au travers d'un protocole commun visant à assurer la standardisation des approches de collecte de données minimales relatives à la traçabilité (données planteurs et géolocalisation). Ledit protocole devra assurer l'alignement avec la méthodologie de collecte, analyse et archivage du RPCCV et du système national de traçabilité plus généralement.
Cette tâche devra être réalisée en collaboration du Conseil du Café-Cacao au travers du Comité de suivi afin d'assurer une compréhension détaillée de la méthodologie du RPCCV. Elle permettra de dresser des recommandations pour chaque opérateur ayant partagé sa base de données en vue de son amélioration.
- 2) Une base de données consolidée des données planteur des exportateurs partenaires partageable avec le CCC. Le format des données sera similaire à celui des données du CCC.

Livrable 2 : Document de proposition de protocole d'harmonisation des données du secteur privé (10 pages maximum)

Livrable 3 : Proposition d'une base de données harmonisée du secteur privé, partageable avec le CCC (livrable confidentiel)

Livrable 4 : Document de proposition de démarche méthodologique pour la phase 2 à destination du CCC (5 pages maximum)

Phase 2 : Réconciliation avec les données du RPCCV

Tâche 3 : Proposition de méthodologie de réconciliation des données privées et du RPCCV

La mission proposera :

- Un protocole de réconciliation des données du RPCCV et du secteur privé. Ce protocole pourra être envisagé en 2 phases :
 - a. Consolidation de la base de données unique des producteurs et de leur verger et intégration de l'identifiant unique dans les bases de données privées, dans la perspective de l'opérationnalisation du système national de traçabilité pour la petite campagne 2024

- b. Proposition de méthodologie pour la mise à jour des données à partir de 2024-2025

Livrable 5 : Proposition de protocoles de réconciliation et de mise à jour collaborative des données du RPCCV.

Dans le contexte de cette tâche, les éléments suivants devront être pris en compte :

- i) La méthodologie de vérification de données, pour éviter et corriger des erreurs géographiques et/ou numériques, du type :
 - Corriger les fautes de frappe
 - Éviter de saisir des données incohérentes
 - S'assurer que les données GPS sont collectées avec une bonne précision
 - S'assurer que toutes les données sont enregistrées avant de terminer le travail
 - Effectuer une validation des données secondaires importées.
 - Assurer que les données du planteur soient correctement attribuées au polygone de sa plantation.
- ii) Pour les données géographiques, avoir des règles topologiques afin de détecter et réparer les erreurs telles que :
 - Superposition entre polygones,
 - Avoir des éclats entre polygones (les sommets de deux polygones ne correspondent pas à leurs bordures).
 - Polygones étroits ou avec de formes non communes (i.e. sliver polygons),
 - Existence de polygones trop petits.
- iii) Les caractéristiques de gestion de la base de données, en particulier sa capacité à :
 - Centraliser, gérer, intégrer et vérifier plusieurs types de données géographiques et non géographiques ;
 - Gérer les rôles et responsabilités des différents types utilisateurs.
 - Être capable de gérer les data bases relationnelles et non relationnelles ;
 - Sécuriser les données avec des systèmes d'encodage, de cryptage et de service d'instance virtuelle privée (IVP) ;

Certains éléments de cette standardisation pourront s'inspirer -en partie ou en totalité- du protocole élaboré par Preferred by Nature et la FAO en ce qui concerne le partage des données de géolocalisation¹.

Le travail sera réalisé conformément à des accords de confidentialité avec chacune des entreprises membres du GEPEX et, si nécessaire, avec le CCC, et en accord avec les règles fixées par l'ARTCI². La préparation de ces accords et leur négociation sera de la responsabilité du contractant.

¹ Accessible à : <https://preferredbynature.org/projects/fao-geolocation-collection-and-communication-protocol>

² Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire

1.4. Méthodologie

Cette mission sera guidée par un comité de suivi composé du Conseil Café Cacao, d'un ou plusieurs représentants du GEPEX, d'un ou plusieurs représentants d'éventuels autres opérateurs associés, de l'Institut Européen de la Forêt (EFI), du Centre de recherche commun de l'UE (JRC) et du Centre d'Information Géospatial et du Numérique du Bureau National d'Etudes Techniques de Développement (BNETD-CIGN.) La facilitation du comité sera effectuée par EFI.

Des accords de confidentialité pourront être passés entre les membres du comité de suivi, le contractant et autres partenaires du projet, selon besoins et sur proposition du contractant.

L'exécution de la 2e phase du contrat est conditionnée à la réception par le CCC du livrable 3 et par son accord sur le livrable 4. Le prestataire devra soumettre une proposition structurée en 2 phases.

Les opérateurs cacao partenaires de l'étude (dont les membres du GEPEX) s'engagent à formaliser les accords de confidentialité nécessaires avec le prestataire de service et à fournir des données nécessaires dans un délai de 1 mois à compter du démarrage de la mission.

Seul le contractant, sous le couvert des accords de confidentialité nécessaires, pourra avoir accès aux données personnelles relatives aux planteurs et à leurs vergers dans le cadre de cette mission.

1.5. Calendrier

Le calendrier indicatif suivant est envisagé :

Livrable 1	2 mois après la signature du contrat
Livrable 2	3 mois après la signature du contrat
Livrable 3	3 mois après la signature du contrat
Livrable 4	4 mois après la signature du contrat
Livrable 5	1 mois après l'accord sur le livrable 4

2. TENDER DOCUMENTATION

2.1. Administrative Documentation

The tender shall include the following documentation, properly filled out and signed:

- Cover letter (Annex 1)
- Identification form (Annex 2) including supporting documentation
- Bank identification form (Annex 2a)
- Declaration on Exclusion Criteria and Absence of Conflict of Interest (Annex 3)
- Nomination of Experts form (Annex 4)
- Minimum criteria declaration (Annex 5)

The consortium agreement (Annex 6) shall be included, properly filled out and signed, if the tender is submitted jointly by a consortium of economic operators. The consortium agreement (Annex 6) shall not be included if the tender is submitted by a single Tenderer proposing subcontracting of tasks.

2.2. Technical Proposal

In order to evaluate the tender against the minimum criteria and the award criteria in section 3.1. and 3.2., the Tenderer shall submit a technical proposal consisting only of the following elements:

- 1) A **nomination** of the following Experts to carry out the tasks in the Terms of Reference:
 - **one Team Leader (Senior Expert** who can be also one of the experts nominated below)
 - **one information system and data management expert**
 - **one GIS expert**
 - **one agro-economist expert**

Optionally:

- one or more additional experts relevant for the implementation of the service

The Technical Proposal shall include CV's of the nominated Experts.

The Tenderer shall be able to certify the information contained in the CV's for the nominated Experts at EFI's request.

The CV shall have all the information as in the EuroPass CV
<https://europass.cedefop.europa.eu/documents/curriculum-vitae>

The Tenderer can use the EuroPass CV template or its own CV template.

- 2) A **description** of no more than six pages, **making reference to the Terms of Reference and the previous experience of the contractor** showcasing understanding of:
 - the aims and the context of the tasks

- approach to implementing the tasks

and addressing the following topics:

- the challenges of identifying and collecting cocoa farmer data
- methodologies and tools to geolocate cocoa plots
- private sector cocoa traceability systems and approaches
- the national unified traceability system implemented by the CCC

3) A presentation of no more than six pages on the Tenderer's methodology for the assignment – building upon the Terms of Reference and the experience of the contractor – addressing the following elements under separate headings and taking into account the 2-phase approach:

- Engagement with private cocoa operators and the CCC for phase 1 and 2, including assessment of assignment risks and proposal of mitigation measures
- Data privacy and confidentiality management, including how the tenderer will ensure the neutrality of its role and deal with competition concerns of project partners
- Data management systems, interoperability and maintenance
- Field data collection and consultations

2.3. Financial Proposal

The Tenderer shall submit a financial proposal, which shall be completed by using the form in annex 7 and by following the instructions therein.

The full general conditions applicable to the payment of fees and per diem as well as the reimbursement of costs can be found in annex 8 (model contract).

3. EVALUATION OF TENDERS AND AWARD OF THE CONTRACT

3.1. Minimum Criteria

The Tenderer must meet the following criteria:

N°	Criteria description
M.I.	<i>The tenderer must not have at the time of submission and until EFI has awarded the contract under this procurement process (if the Tenderer is awarded the Contract, until entry into force of the Contract) ongoing contractual arrangement in place with any member of GEPEX related to the collection and management of cocoa farmers' data and geolocation.</i>
M.II.	<i>Experience in the last five years in collaborating with the coffee-cocoa supply chain in Côte d'Ivoire.</i>
M.III	<i>Accreditation by ARTCI for the access and management of personal data.</i>
M. IV	<i>Experience in the last five years in setting-up non disclosure agreement with clients for the access of competitive information.</i>

The Team leader nominated must meet the following criteria:

N°	Criteria description
M.V.	<i>Ten (10) years' experience leading and coordinating advisory in sustainable development and/or agriculture and/o economics and/or finance and/or audit in Côte d'Ivoire and/or West Africa</i>

The experts nominated must collectively meet the following criteria:

N°	Criteria description
M.VI.	At least 2 assignments in the last 5 years in in the cocoa-coffee supply chain in Côte d'Ivoire such as among other study and/or assessment, approach design and/or development, project design and/or implementation.
M.VII.	At least 3 assignments related to data management and data security such as among other study and/or assessment, approach design and/or development, project design and/or implementation.
M.VIII.	At least 2 assignments requiring the use of geographical information systems such as among other study and/or assessment, approach design and/or development, project design and/or implementation.
M.IX.	Certification in relevant audit schemes.

The experts nominated must individually meet the following criteria:

N°	Criteria description
M.X.	<i>Understanding, speaking, and writing French as demanded with respect to all tasks covered by the Terms of Reference in this Tender.</i>

Tenders not fulfilling the minimum criteria will be rejected.

3.2. Award Criteria

Tenders which fulfil the minimum criteria will be evaluated using the following award criteria:

A. Technical component (maximum 75 points)		
N°	Award criteria	Max points
A.I.	Understanding of:	35
i.	The challenges of identifying and collecting cocoa farmer data	10
ii.	Methodologies and tools to geolocate cocoa plots	10
iii.	Private sector cocoa traceability systems and approaches	10
iv.	The national unified traceability system implemented by the CCC	5
A.II.	Proposed methodology for the implementation of the tasks	40
i.	Engagement with private cocoa operators and the CCC	10
ii.	Data privacy and confidentiality management, including how the tenderer will ensure the neutrality of its role and deal with competition concerns of project partners	10
iii.	Data management systems, interoperability and maintenance	10
iv.	Field data collection and consultations	10

The Technical component (TC) is calculated according to the following formula:

$$TC = A.I. + A.II.$$

Tenders must receive a score of more than half of the maximum Technical component to be considered qualitatively acceptable.

Tenders not considered qualitatively acceptable will not be considered further.

B. Financial component (maximum 25 points)

Tenders presenting a total financial proposal (Fo) superior to the maximum contract value of EUR 75.000 will not be considered further.

For tenders being considered, the Financial component (F) is calculated according to the following formula:

$$F = (Fmin / Fo) \times 25$$

where

Fmin is total sum in the tender in the evaluation with the lowest total financial proposal; and

Fo is the total sum in the financial proposal being considered.

C. Most economically advantageous tender

A combined score (CS) will be calculated according to the following formula:

$$CS = TC + F$$

The Tenderer with the highest combined score (CS) for Technical component (TC) and Financial component (F) will be awarded the Contract.

Where two or more tenders have an equal combined score the contract will be awarded according to the highest score for the financial component (F).

ANNEXES

Annex 1	Cover letter
Annex 2	Identification form
Annex 2a	Bank identification form
Annex 3	Declaration on exclusion criteria and absence conflict of interest
Annex 4	Nomination of Experts form
Annex 5	Minimum criteria declaration
Annex 6	Consortium agreement
Annex 7	Financial Proposal form
Annex 8	Model contract
Annex 9	Per Diem